



# **PLAN DE PROTECTION**

## **COVID 19**

**VILLARS SKI SCHOOL**  
**DIABLERETS PURE TRACE**  
**SKI SCHOOL ALLIANCE**  
**VILLARS SKI RENTAL**

### **Table des matières**

1. Bases.....	2
2. Orientation .....	2
3. Personnel.....	2
4. Hygiène, nettoyage et désinfection.....	3
5. Files d'attente (caisses, départ cours et installations) .....	3
6. Locaux annexes (espace moniteur, WC, ski-room ...)	4
7. Enseignement .....	4
8. Lieux de Rendez-vous .....	5
9. Documents Annexes .....	5



## 1. Bases

- Plan de protection des Remontées mécaniques suisses
- Plan de protection de Swiss Snow Sport
- Plan de protection SSBS
- Consignes de comportement de l'OFSP
- Ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière
- Arrêté d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du Conseil d'Etat

## 2. Orientation

Un plan de protection «Covid-19» vise à protéger les hôtes, les collaborateurs et les tiers. Il s'appuie sur plusieurs documents cités au point 1.

Une coordination est nécessaire avec l'exploitant des remontées mécaniques ainsi les autorités communales dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de protection.

Les personnes atteintes du Covid-19 ou présentant des symptômes d'une infection au Covid-19 ne peuvent être admises sur le domaine skiable ; des dispositions appropriées doivent être prises à cet effet telles que l'obligation d'auto-déclaration pour les visiteurs et la consigne adressée au personnel de refuser de transporter les personnes qui présentent des symptômes manifestes de la maladie.

## 3. Personnel

Le plan de protection de l'entreprise doit assurer le respect des directives ci-dessous. Des mesures suffisantes et appropriées doivent être prévues pour chacune d'elles. L'employeur et les responsables de l'exploitation sont chargés d'appliquer ces mesures.

### Direction :

- Les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles sont pris en compte afin d'assurer la protection.
- La direction est responsable de la formation aux prescriptions et mesures prises pour les collaborateurs et autres personnes concernées.
- Une prise de température quotidienne lors du démarrage du service avec traçabilité doit être mise en place pour tous les collaborateurs.

### Collaborateurs :

- Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance d'un mètre de demi entre eux. Le port d'un masque de protection est obligatoire, ceci vaut aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Les espaces clos seront régulièrement aérés.
- Exiger de tous les collaborateurs de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou de solution hydro-alcoolique en particulier à leur arrivée au travail, entre les



prestations fournies aux clients et avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées.

- Ne pas partager les tasses, les verres, la vaisselle ou les ustensiles; nettoyer la vaisselle à l'eau et au savon après usage.
- Nettoyer régulièrement les surfaces et les objets (p. ex. les surfaces de travail, les claviers, les téléphones, les instruments de travail et les composants des véhicules servant à leur emploi) avec un produit de nettoyage du commerce, en particulier lorsque plusieurs personnes les partagent.

#### Mesures sanitaires

- Les personnes vulnérables bénéficient d'une protection adéquate. Elles sont informées sur leurs droits et les mesures de protection au sein de l'entreprise.
- Les collaborateurs faisant partie des groupes à risque, mais sans symptôme, ne doivent être engagés qu'à des postes où ils ont peu de contact direct avec le public.
- Comportement en cas de symptômes compatibles avec une infection coVID-19, faire le CoronaCheck et suivre les instructions de ce dernier :
  - procéder tout de suite à un test ;
  - restez à la maison et évitez tout contact avec autrui jusqu'à ce que le résultat du test soit disponible. Si le résultat est négatif, continuer à travailler normalement conformément au plan de sécurité de la Confédération ;
  - si le résultat est positif, s'isoler et suivre les instructions des autorités sanitaires cantonales et informer immédiatement l'employeur.
- Chaque moniteur porte sur un kit COVID composé d'un memo COVID, de 3 masques d'hygiène, un tour de cou avec masque intégré et une bouteille de gel hydroalcoolique.

#### **4. Hygiène, nettoyage et désinfection**

- Mettre en place des postes destinés à l'hygiène des mains: les clients doivent pouvoir se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant lorsqu'ils entrent dans un bâtiment de l'entreprise.
- Retirer les objets inutiles qui pourraient être touchés par les clients.
- Retirer les distributeurs d'eau.
- Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent. Veiller à une élimination sûre des déchets.
- Assurer un échange d'air régulier et suffisant dans les locaux publics et de travail.
- Nettoyer régulièrement les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier et les autres objets qui sont touchés par plusieurs personnes.

#### **5. Files d'attente (caisses, départ cours et installations)**

- Communiquer et privilégier les moyens de paiement électroniques, dont le paiement sans contact.



- Installer une vitre de séparation entre le client et le personnel de vente.
- Mettre à disposition du désinfectant et remplir régulièrement les distributeurs.
- Désinfecter régulièrement les touches des terminaux de paiement.
- Signaliser l'espacement de 1,5m au sol ou à l'aide de panneaux (1,5m, 3m, 4,5m, etc.).
- Le port d'un masque de protection conforme aux recommandations de l'OFSP est obligatoire dans les zones d'attentes, intérieures et/ou extérieures.
- Minimiser les occasions d'attendre et les possibilités de s'asseoir.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les barres et les poignées.
- Effectuer un contrôle physique permanent de l'application de ces mesures.

## 6. Locaux annexes (espace moniteur, WC, ski-room ...)

- Apposer des fiches d'information dans les salles communes, les WC, etc. Eviter les attroupements de personnes sans distanciation et sans masque.
- Indiquer le nombre maximal de personnes dans les espaces clos.
- Placer aux entrées des affiches et des distributeurs de désinfectant (si la possibilité n'est pas donnée de se laver les mains).
- Aux endroits nécessaires et pertinents, apposer des marquages au sol ou des panneaux portant des pictogrammes en faveur du respect des distances.
- Signaliser les zones fermées et les verrouiller.
- Porter un masque facial conforme aux recommandations de l'OFSP dans les espaces intérieurs accessibles au public et dans toutes les zones d'attente et d'accès des moyens de transport (à l'extérieur et à l'intérieur).

## 7. Enseignement

- Les participants s'engagent à participer au cours sans aucun symptôme. Si un des symptômes du Coronavirus se déclare avant le cours, le participant s'engage à contacter immédiatement la personne de contact mentionnée en préambule. Le participant s'engage ensuite à suivre les instructions d'isolement selon l'OFSP (voir [www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene](http://www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene)).
- Si un des symptômes du Coronavirus se déclare pendant le cours, le participant s'engage à contacter immédiatement la personne de contact mentionnée en préambule. Sur la base des discussions avec le participant, l'organisateur se réserve le droit de renvoyer le participant malade chez lui, pourvu d'un masque d'hygiène. Le participant s'engage à suivre les instructions d'isolement selon l'OFSP (voir [www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene](http://www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene)).
- Les participants s'engagent à ne pas avoir de contacts physiques entre eux (poignée de main, bise, etc.).
- Tout au long du cours, les participants gardent une distance d'au moins 1.5 mètre entre eux. Ceci s'applique également pour les pauses café ou les repas de midi. Si cette mesure ne peut pas s'appliquer, le port du masque est obligatoire. En cas d'urgence/accident, des précautions appropriées doivent être prises (désinfectant, masque de protection).
- **Port du masque OBLIGATOIRE POUR TOUS** (moniteurs, collaborateurs, clients et élèves) Exceptions : Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas obligés de porter un



masque. Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, principalement médicales, sont également exemptées de l'obligation de porter un masque. Cela comprend les éléments suivants : Blessures au visage, essoufflement grave, anxiété liée au port d'un masque et handicaps qui rendent le port d'un masque déraisonnable ou impossible.

## **8. Lieux de Rendez-vous**

- Le séjour aux places de départ doit être très bref et servir uniquement à répartir les hôtes en groupes prédéfinis
- Les parents/accompagnateurs amènent les enfants, qui sont pris en charge par le professeur de sports de neige. Les parents/accompagnateurs prennent congé de leurs / des enfants immédiatement. Les places de départ des écoles de ski doivent être clairement définies et marquées en conséquence

## **9. Documents Annexes**

- Fiche de contrôle journalière Covid 19 – site Daphné
- Fiche de contrôle journalière Covid 19 – site Bretaye
- Plan des locaux Daphné
- Plan de la zone Bretaye
- Plan de la zone Mazots
- Plan Tapis de Bretaye
- Plan tapis des Mazots
- Check list Action à réaliser
- Memo collaborateurs et moniteurs
- Fact Sheet Covid Angel

Porter un masque facial conforme aux recommandations de l'OFSP dans les espaces intérieurs accessibles au public et dans toutes les zones d'attente et d'accès des moyens de transport (à l'extérieur et à l'intérieur).

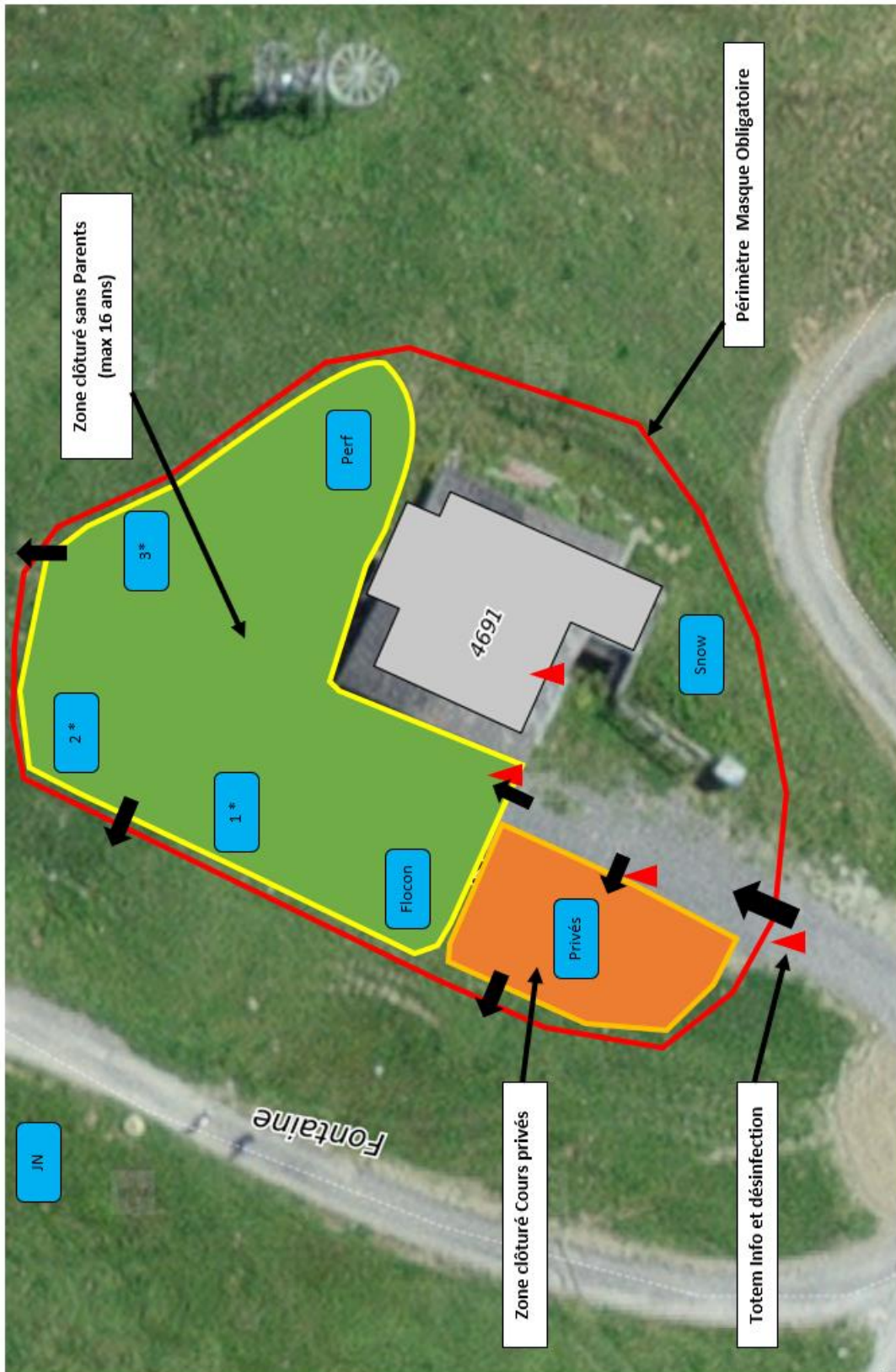
Le plan de protection a été adapté en fonction de la situation locale concrète de l'entreprise et a été présenté et distribué aux collaborateurs le 12 décembre 2020.

Personne responsable (1): Deburaux Martin            076 596 08 04

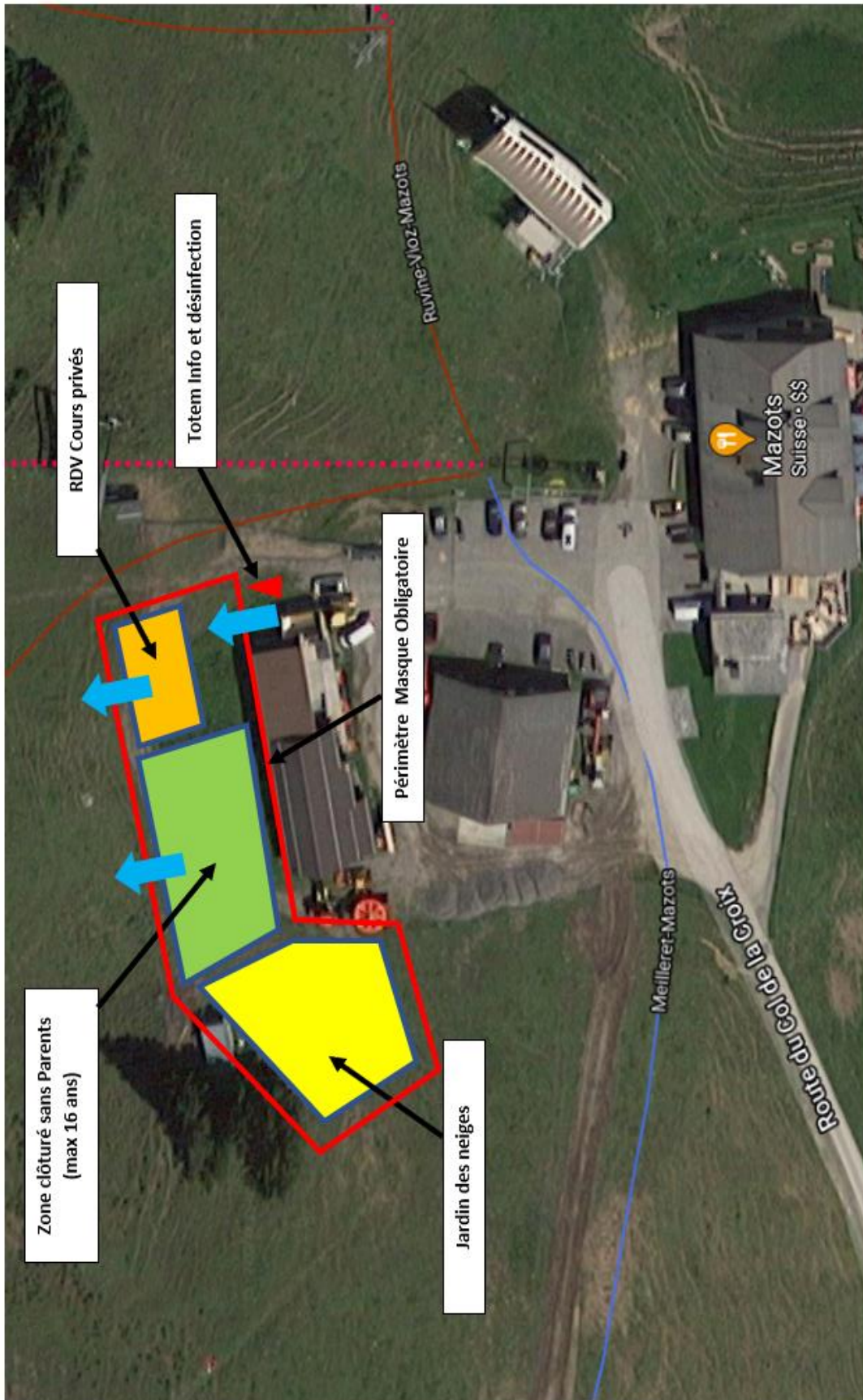
Personne responsable (2): Kronauer Roxane        079 455 48 10

Personne responsable (3): Dégallier Luc            078 718 11 36





PLAN COVID - BREPAYE



PLAN COVID – LES MAZOTS





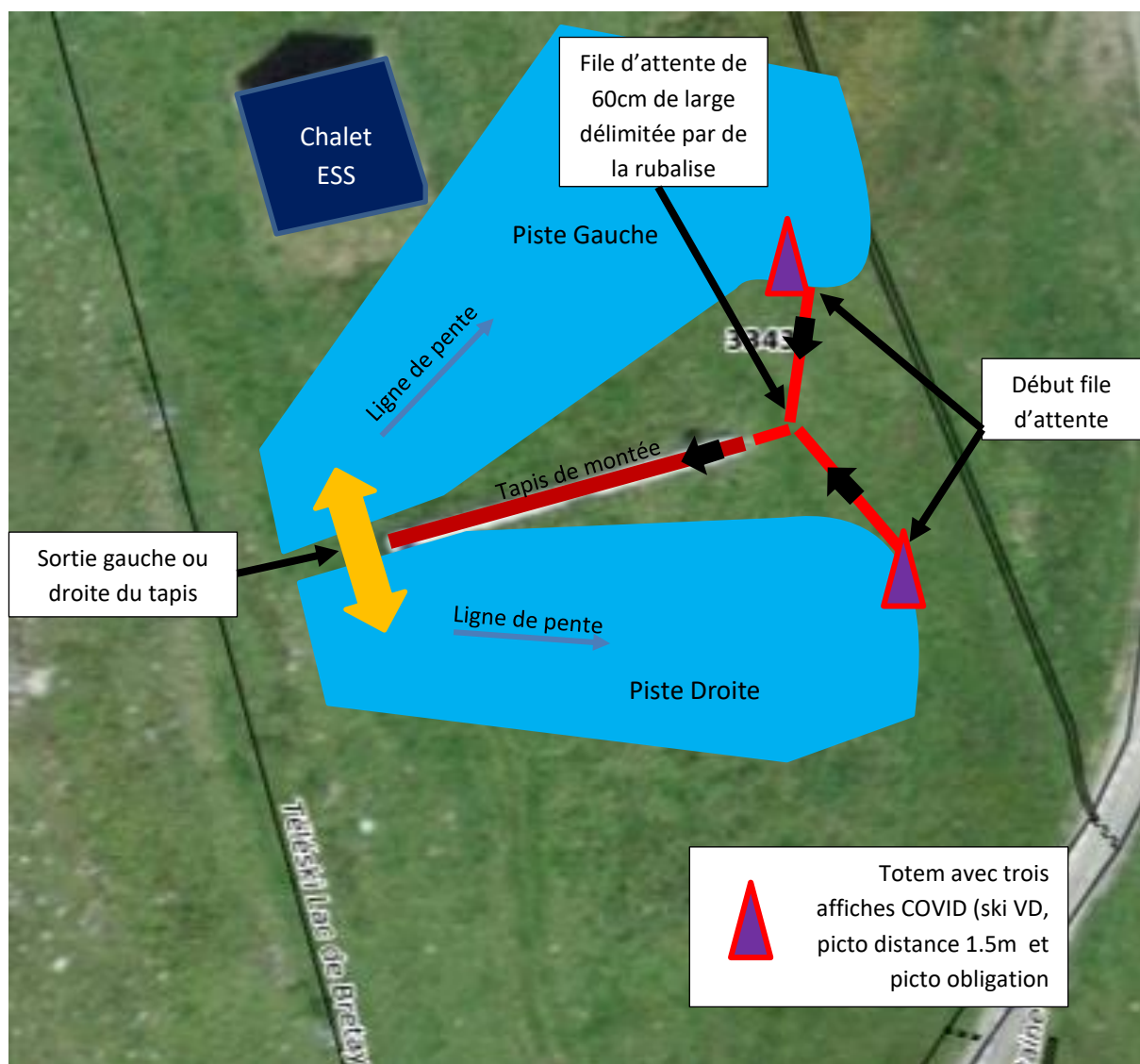
## PLAN COVID / TAPIS DE BRETAYE

MIS EN ŒUVRE PAR ESS VILLARS ET VILLARS SKI SCHOOL A LA DEMANDE DE TVGD

La taille du dispositif de la file d'attente pour canaliser les utilisateurs du tapis pourra être adaptée à la hausse ou à la baisse selon l'affluence des usagers.

Les moniteurs de ski présent sur le site rappellent les règles d'usages aux utilisateurs notamment respect des distances et port du masque obligatoire pour les personnes de plus 12 ans.

Les deux écoles de ski (ESS Villars et Villars Ski School) se coordonnent pour assurer le montage et démontage de ce dispositif COVID aussi longtemps qu'il est exigé par les autorités.



## PLAN COVID / TAPIS DES MAZOTS

La taille du dispositif de la file d'attente pour canaliser les utilisateurs du tapis pourra être adaptée à la hausse ou à la baisse selon l'affluence des usagers.

Les moniteurs de ski présent sur le site rappellent les règles d'usages aux utilisateurs notamment respect des distances et port du masque obligatoire pour les personnes de plus 12 ans.

Les écoles de ski et TVGD se coordonnent pour assurer le montage et démontage de ce dispositif COVID aussi longtemps qu'il est exigé par les autorités.



## Kit COVID pour les moniteurs





Fiche de contrôle journalière - COVID 19 - Bretaye								
		Date						
		Responsable site Bretaye du jour						
Actions et contrôles	Désinfection générale			Toilettes			Bureau / Espace moniteur	
	Contrôle remplissage station de désinfection et distributeur de savon	Désinfection poignées et rampes	Aération des locaux de consommation pendant 10 minutes	Vider les poubelles des toilettes	Nettoyage des toilettes	Désinfection des poignées et robinets des toilettes	Désinfection ordinateur, téléphone et surface bureau	Désinfection des surfaces du local moniteurs
08h								
10h								
12h								
14h								
16h								
18h								
20h								

Fiche de contrôle journalière - COVID 19 - Daphné								
		Date						
		Responsable site Daphné du jour						
Actions et contrôles	Désinfection générale			Toilettes			Bureau	
	Contrôle remplissage station de désinfection et distributeur de savon	Désinfection poignées et rampes	Aération des locaux de consommation pendant 10 minutes	Vider les poubelles des toilettes	Nettoyage des toilettes	Désinfection des poignées et robinets des toilettes	Désinfection ordinateur, téléphone et surface bureau	Désinfection des surfaces du magasin
08h								
10h								
12h								
14h								
16h								
18h								
20h								



<https://www.villarski.ch/covid/>



## INFOS COVID

Afin de préparer votre venue à Villars, vous trouverez sur cette page les informations principales en relation avec votre protection contre le COVID 19. Nous appliquons les directives et recommandations de l'état de Vaud, de la confédération ainsi que celles des associations professionnelles.

INFOS COVID DE L'ÉTAT DE VAUD

INFOS COVID DE LA CONFÉDÉRATION (OFSP)

## Les règles COVID à l'école de ski et sur le domaine skiable



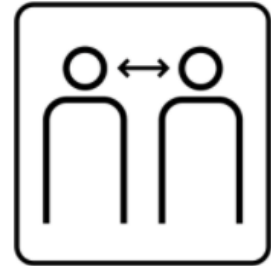
Les contacts physiques sont interdits, y compris les "check du poignet", y compris avec les gants de ski. Nous recommandons les clinis d'œil, c'est beaucoup plus expressif!



Le port du masque est obligatoire dans tout le domaine skiable depuis les parkings.



Se laver soigneusement les mains régulièrement, des stands de désinfections sont à votre disposition aux départs des installations de remontées mécaniques ainsi qu'aux points de rendez-vous de l'école de ski.



Garder ses distances, au moins 1.5 mètres entre chaque personne



Masque obligatoire même si les distances sont respectées.



Tousser et éternuer dans un mouchoir jetable ou dans le creux du coude.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Rassemblements dans l'espace public max. 5 pers. Manifestations privées